



FÉDÉRATION FRANÇAISE DEPÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>



MASTER FEMININ DE L'ESSONNE

REGLEMENT(2023)

Généralités

Article 1 - Participation

La participation au Master Féminin des clubs est facultative, elle est ouverte à toutes les associations régulièrement affiliées à la FFPJP.

Le MASTER FEMININ est ouvert à un minimum de 32 équipes et sera clos le 1^{er} septembre.

Un club peut ainsi inscrire un maximum de 2 équipes.

Chaque équipe est composée de quatre joueuses du même club plus un capitaine licencié dans le même club – panachage interdit.

La participation est de 60 € par équipe

Ce prix comprend l'inscription, le repas et 10 tickets boissons pour la journée.

Article 2 – Organisation

Les tirages au sort et la centralisation des résultats sont faits sur place, par le comité.

Règlement administratif

Article 3 – Récompenses

Le Comité de l'Essonne récompensera les 4^{èmes} équipes, une rose sera offerte à toutes les participantes

Article 4 - Tenue des joueuses

Tenue haut homogène club dès le début de la compétition pour les 4 joueuses et le capitaine



FÉDÉRATION FRANÇAISE DEPÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>



Article 5 - Délégation

Les joueuses du club seront placées sous la responsabilité d'un capitaine, masculin ou féminin, licencié, non joueur

Le capitaine a en charge :

- La tenue de la feuille de match (choix de la composition des doublettes/triplettes)

Le capitaine ne doit en aucun cas intervenir PENDANT les rencontres , il n'est pas COACH mais il peut éventuellement débriefer APRES chaque phase de jeu (après les doublettes, après la triplète et le tête à tête). Il doit laisser les joueuses seules prendre les décisions de jeu !

Règlement sportif

Article 6 - Déroulement de la compétition

Le Master étant inscrit au calendrier officiel :

- Le résultat sera saisi dans GESLICO
- Un arbitre sera délégué par le comité

Le Master se déroule sur 4 tours et sera géré par Gestion Concours

Le tirage est fait automatiquement par Gestion Concours et le classement tiendra compte du goal average

Si égalité parfaite après le 4^{ème} tour (nombre de matchs gagnés, goal average), le départage se fera à l'atelier de tir simplifié

Le capitaine constituera la composition de l'équipe avant chaque début de partie (dans l'ordre :2 doublettes et triplète/tête à tête).

Toutes les parties (doublettes, triplète, tête à tête) se déroulent en 13 points et/ou 45 minutes, une mène supplémentaire sera faite en cas de match nul au bout des 45 minutes.

Une pause de 15 minutes maximum est prévue entre chaque partie.

La durée totale d'une rencontre est de 2H maximum



FÉDÉRATION FRANÇAISE DEPÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : cd91@petanque.fr

Site Internet : <http://www.cd91-petanque.fr/>



Un total de 4 parties sera effectué, dans l'ordre :

-2 parties en doublette

-1 partie en triplé et 1 partie en tête à tête

→ points

- il sera attribué un total de 5 points

1 point par doublette =2 points

2 points pour la triplé = 2 points

1 point par tête à tête = 1 point

Pas d'égalité possible

→ Jury

Un responsable du comité sera en charge du bon déroulement de la compétition.

Article 7 - Composition de l'équipe

- l'équipe sera composée de 4 joueuses licenciées FFPJP, toutes catégories confondues (sauf minimes et cadets), aucun remplacement n'est autorisé

- il n'y a pas de restriction quant à la nationalité des joueuses composant l'équipe.

-il n'y a pas de restriction quant au nombre de mutées externes.

Licences

Les 5 licences, validées pour l'année en cours, des joueuses et du capitaine participants devront être déposées à la table de contrôle avant le début de la compétition.

Feuille de composition des équipes

La feuille de composition des équipes devra être déposée à la table de contrôle au début de la compétition.

Le présent règlement est approuvé par le Comité directeur du 16 septembre 2023

La Direction Technique et Sportive